



Groupe thématique « sécurité » : lettre d'information n°7, novembre 2020.

Grand entretien avec Anthony BORRÉ, Premier adjoint au maire à la ville de Nice

En complément de la lettre d'information mensuelle réalisée par les membres du groupe, le groupe Sécurité a pour objectif de vous proposer des contenus *uniques* réalisés avec des acteurs de terrain pour affiner notre compréhension des enjeux liés à la sécurité. Après les entretiens vidéos réalisés avec le lieutenant-colonel RIQUIER (SDIS 06) et l'ancien préfet Michel AUBOUIN, nous vous proposons ce mois-ci un grand entretien avec Anthony BORRÉ, Premier adjoint au Maire à la ville de Nice, délégué à la sécurité, au logement, à la rénovation urbaine et à la politique de la ville. Gouvernance de la politique de sécurité, relations État-collectivités, évolutions de la police municipale, projets en cours à Nice, expérimentation à venir : tous ces sujets y sont abordés !

Bonne lecture !

Le groupe Sécurité.

ACTUALITÉ « TERRITORIALE »

Pouvoirs du maire

Les maires bientôt décisionnaires pour installer des radars sur les routes ?

« C'est une révolution pour la sécurité routière, assure Gérald Darmanin [...]. Les collectivités, en lien avec les habitants, pourront ainsi mettre des radars de vitesse, de contrôle du bruit ou de la pollution, là où elles les estiment utiles ». Cette proposition devrait être discutée dans le cadre de la proposition de loi relative à la sécurité globale : pour l'heure, ce sont les préfets qui décident de l'installation de radars automatiques de vitesse, après consultation des données d'accidentologie. « Pour autant, des élus locaux seront-ils prompts, même sans l'aval du représentant de l'Etat dans le département, à installer ces radars sur le territoire communal ? On se souvient que la crise des gilets jaunes s'était – notamment – manifestée par la mise hors service de radars souvent incendiés pour dénoncer un « matraquage fiscal » de l'Etat. » note Le Courrier des maires.

<https://www.courrierdesmaires.fr/91504/les-maires-bientot-decisionnaires-pour-installer-des-radars-sur-les-routes/>

Police municipale

Traduction législative du continuum de sécurité, la proposition de loi relative à la sécurité globale, portée par les députés Jean-Michel FAUVERGUE et Alice THOUROT, arrive à l'Assemblée nationale.

La proposition de loi arrive enfin à l'Assemblée nationale le 17 novembre, deux ans après la parution du rapport sur le continuum de sécurité et au moment où paraît le livre blanc sur la sécurité intérieure : elle consacre une large part aux policiers municipaux.



Groupe Sécurité - EAT Promotion Abbé Pierre - Lettre d'information n°7 (novembre 2020)

Dans la Gazette des Communes, Alice Thourot explique que la proposition a pour but d'ouvrir deux possibilités : soit d'aller plus loin dans les compétences de police municipale, soit d'aller vers la mutualisation - sans jamais rien imposer car la tranquillité publique est une compétence du maire. Elle propose les modalités de mise en œuvre de cette évolution : l'expérimentation. Concrètement, les policiers municipaux pourraient ainsi verbaliser une liste d'infractions parmi lesquelles la conduite sans permis, le défaut d'assurance, la vente à la sauvette, l'occupation de hall d'immeubles, l'ivresse manifeste sur la voie publique, la consommation de stupéfiants avec les amendes forfaitaires, et saisir les biens concernés par ces infractions dès lors qu'il n'y a pas d'actes d'enquête à mener. La proposition de loi prévoit également des mesures de simplification administrative : le chef de la police municipale pourrait dorénavant transmettre directement les procès-verbaux au parquet, avec copie à la police nationale. N'y a-t-il pas un risque de confusion des métiers et de désengagement de l'État à terme ? Alice Thourot répond que les actes d'enquête et d'investigation ne relèvent pas de la PM mais de la police et de la gendarmerie nationales.

« Ce n'est pas le travail des policiers municipaux que de faire des procédures. Il n'y a pas de mélange des genres » assure-t-elle.

D'autres dispositions importantes sont contenues dans la proposition de loi : la création d'une police municipale à Paris, la fidélisation des policiers municipaux à la commune qui a payé leur formation, le déport en direct des images de caméras-piétons vers le poste de commandement ou encore le renforcement du rôle de coordonnateur au sein des CLSPD des communes de plus de 10 000 habitants...

<https://www.lagazettedescommunes.com/706913/nous-voulons-renforcer-lefficacite-des-policiers-municipaux-face-aux-infractions-du-quotidien/>

Hommage national de Nice : la police municipale à l'honneur

« L'Etat a tenu, après cet hommage, à saluer spécialement l'action des policiers municipaux, les décorant de façon inédite pour une action concrète et non pour leur carrière. Pour mémoire, ils sont intervenus extrêmement rapidement, en primo-intervenants » lors de l'attentat commis par un clandestin tunisien dans la Basilique Notre-Dame de Nice, neutralisant celui-ci et l'empêchant ainsi de poursuivre son parcours meurtrier ailleurs dans la ville. « Cette distinction fait écho au décret du 12 juin 2020 relatif à la reconnaissance de l'engagement professionnel des policiers municipaux. Il permet aux agents de bénéficier des mêmes conditions d'avancement et de reconnaissance que leurs homologues de la police nationale, au nom de l'acte de bravoure. Ce qui n'était pas le cas avant. »

<https://www.lagazettedescommunes.com/705788/hommage-national-de-nice-la-police-municipale-a-lhonneur/>

Police municipale : la simplification des procédures fait débat

Issue du rapport Thourot-Fauvergue sur le continuum de sécurité (2018), cette proposition de loi actuellement discutée en commission au parlement fait une large part à l'expérimentation, avec notamment des évolutions sur les flagrants délits avec la mise en place d'amendes forfaitaires (vente à la sauvette, consommation de stupéfiants, défaut d'assurance...). Cette simplification passe aussi par l'expérimentation de la transmission directe des PV au procureur par le chef de la PM, sans passer par un OPJ de la police nationale. Annoncée par



Groupe Sécurité - EAT Promotion Abbé Pierre - Lettre d'information n°7 (novembre 2020)

Gérald DARMANIN comme une « révolution dans l'action des polices municipales », le texte, limite toutefois toujours l'acte d'enquête des agents de police municipale. La révolution attendra donc.

<https://www.lagazettedescommunes.com/705955/police-municipale-la-simplification-des-procedures-fait-debat/>

Ce que l'on sait de la future police municipale de Paris

Trois ans après la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris qui a confié au maire de la ville la responsabilité du stationnement et de la circulation, la proposition de loi Fauvergue-Thourot prévoit d'aller encore plus loin, en instaurant le cadre légal permettant de doter Paris d'une police municipale de droit commun (article 4). Les corps de la police municipale seront créés par décret en conseil d'Etat, après avis du Conseil de Paris.

A quoi la police municipale parisienne va-t-elle ressembler ? La police municipale de Paris devrait compter 5000 agents en 2024, en incluant les agents d'ores et déjà en poste mais devant être formés.

« Après une période de transition, les policiers municipaux de Paris porteront le même uniforme que leurs collègues des autres collectivités. Les agents seront équipés de gilets par balles et de gilet tactique, ainsi que de bâton et de gazeuse. Ils pourront aussi bénéficier de caméras-piétons. La question des pistolets à impulsion électrique est posée : « Notre position n'est pas totalement figée mais pour l'instant c'est non. » précise Nicolas Nordman, adjoint à la sécurité »

<https://www.lagazettedescommunes.com/706238/ce-que-lon-sait-de-la-future-police-municipale-de-paris/>



SÉCURITÉ CÔTÉ ÉTAT

Parution du Livre blanc de la sécurité intérieure

Le Ministère de l'Intérieur a mis en ligne le 16 novembre son Livre blanc de la sécurité intérieure. Fruit d'une large consultation des acteurs de la sécurité, il a pour objectif de prendre en compte les nouveaux enjeux au travers de 200 propositions très variées : nécessité d'un redéploiement territoriale de la police nationale et de la gendarmerie, réorganisation des directions départementales de la sécurité publique, encadrement à la hausse des sociétés privées de sécurité. Plusieurs propositions concernent directement les collectivités. Parmi celles-ci, citons notamment : le renforcement des compétences des policiers municipaux, la fidélisation des policiers municipaux avec l'obligation de servir trois ans au profit de l'employeur qui a supporté les coûts de formation, la mise en avant de l'intercommunalité comme échelon de mutualisation des moyens et des ressources, l'ouverture des fichiers des objets et des véhicules volés (FOVeS) et des personnes recherchées (FPR) aux polices municipales.

Le Livre blanc s'attache également à prendre en considération les évolutions technologiques en cours et à venir. Parmi les chantiers prioritaires évoqués en la matière : la rénovation de la biométrie, le *recours aux technologies d'intelligence artificielle face au volume croissant d'information*, l'expérimentation de la reconnaissance faciale dans l'espace public, etc...

<https://www.lagazettedescommunes.com/707248/livre-blanc-de-la-securite-ce-qui-faut-en-retenir-pour-les-collectivites/>

Loi sécurité globale : ce que prévoit le volet technologique

La proposition de loi Fauvergue-Thourot vers une sécurité globale contient un chapitre entier consacré aux outils de surveillance : plusieurs dispositions concernant les policiers nationaux et gendarmes ont été transposées aux policiers municipaux.

Ainsi, l'accès aux images des caméras-piétons par les agents qui les tournent, la possibilité de transmission en direct au poste de commandement et de diffusion des images à des fins de communication ont été étendus aux policiers municipaux en commission. Un autre amendement adopté en commission étend les possibilités d'usage des drones à la lutte contre les rodéos urbains. Concernant la reconnaissance faciale, la députée Alice Thourot précise : « *la question de la reconnaissance faciale est assez lourde et devrait faire l'objet d'un texte spécifique et d'une étude préalable approfondie. Mais il est vrai que la CNIL et la Cour des comptes appellent de leurs vœux un encadrement juridique de l'utilisation de cette technologie* ».

<https://www.lagazettedescommunes.com/706299/loi-securite-globale-ce-que-prevoit-le-volet-technologique/>



Groupe Sécurité - EAT Promotion Abbé Pierre - Lettre d'information n°7 (novembre 2020)

Séparatismes : les principales mesures à retenir du projet de loi

Le projet de loi sera présenté le 9 décembre prochain en conseil des ministres, 115 ans après le vote de la loi de séparation des Églises et de l'État. Plusieurs mesures devraient ainsi être discutées puis votées. Les agents du service public devraient mieux être protégés contre les menaces, violences et actes d'intimidation pour des motifs communautaires et séparatistes : les auteurs du délit pourront se voir interdits du territoire. Le projet de loi instaure également un délit de *mise en danger de la vie d'autrui par divulgation d'informations liées à sa vie personnelle*. Les peines seront aggravées quand la personne visée sera dépositaire de l'autorité publique et chargée d'une mission de service public.

Les concessions et DSP (transports, piscines, etc.) se verront imposer les principes de laïcité et de neutralité inhérents à tout service public. Les relations aux associations, notamment les subventions, seront subordonnées à la signature d'un engagement de l'association à respecter les *principes et valeurs de la République*. Enfin, toute personne condamnée pour *provocation à des actes de terrorisme, ou provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence* pourra être interdite de paraître dans des lieux de culte, notamment pour y prêcher. Plusieurs de ces mesures semblent n'avoir qu'une portée symbolique et ne seront très vraisemblablement que peu appliquées comme cela est par exemple le cas pour la loi relative à l'interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public.

Enfin, il est intéressant de constater qu'initialement prévue pour lutter contre le séparatisme islamique, ce projet de loi avait adopté le *pluriel* (« séparatismes) avant que le terme de séparatisme ne soit finalement tout simplement abandonné...

<https://www.lagazettedescommunes.com/707892/separatismes-les-principales-mesures-a-retenir-du-projet-de-loi/>

Interview de Thibault de Montbrial : « *notre cohésion nationale est en très grand danger* »

Après l'attentat de Nice, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, a affirmé sur RTL : « *Nous sommes en guerre contre l'idéologie islamiste.* » Menons-nous cette guerre avec les moyens appropriés ? La réponse avec Thibault de Montbrial, avocat et président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure (CRSI).

https://www.crsi-paris.fr/wp-content/uploads/2020/11/Le_Figaro_Magazine_20201105110000.pdf



AUTRES INFORMATIONS

Lectures

Didier LESCHI, *Ce grand dérangement. L'immigration en face*, 2020.

DIDIER
LESCHI
**CE GRAND
DÉRANGEMENT**
L'IMMIGRATION EN FACE



3,90€ / N°22

Décidément, les hauts-fonctionnaires contribuent beaucoup au débat sur l'immigration. Après la sortie du livre du Conseiller d'État et ancien directeur général des services de la Région Île-de-France Patrick STEFANINI intitulé *Immigration. Ces réalités qu'on nous cache*, c'est au tour du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) Didier LESCHI de sortir un livre sur le sujet : *Ce grand dérangement. L'immigration en face*. « *Dérangeant pour l'ensemble de l'échiquier politique, l'ouvrage de 56 pages compile une mine de données, alliant souci du détail et perspective historique, à rebours des discours simplistes. Ancien responsable du bureau des Cultes du ministère de l'Intérieur, ex-préfet à l'égalité des chances en Seine-Saint-Denis, Didier Leschi analyse également les écarts sociétaux qui rendent l'intégration plus difficile que jamais.* » note Ivonne Trippenbach, journaliste à L'Opinion.